



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Collège
des Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux
(CIPR)

Réf N°2011-61

Affaire suivie par :

Les IA-IPR de
Sciences et techniques
industrielles

jean-luc.lestra@ac-grenoble.fr
jean-claude.perroux@ac-grenoble.fr

et

Les IA-IPR de
Langue vivante étrangère

christian.champendal@ac-grenoble.fr
silvana.diksa@ac-grenoble.fr

Téléphone
04 76 74 70 62

Télécopie
04 76 74 70 55

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Grenoble, le 17 juin 2011

Les IA-IPR de sciences et techniques industrielles
et de langue vivante étrangère

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
disciplines technologiques et de langue vivante
des sections technologiques concernées

s/c

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Objet : enseignement technologique en langue vivante 1 pris en charge par deux enseignants

L'enseignement technologique en langue vivante 1 pris en charge par deux enseignants est mis en place dès la rentrée 2011. Vous pouvez télécharger les textes ainsi que les programmes sur le site du ministère.

Textes de Référence

Organisation et horaires des enseignements des classes de 1ère et terminales des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, séries sciences et technologies de l'industrie et du développement durable et sciences et technologies de laboratoire

NOR : MENE1010776A arrêté du 27-5-2010 - J. O. du 29-5-2010 MEN - DGESCO A1-3

Langues vivantes 1 et 2 du cycle terminal des séries STI2D, STL et STD2A

Annexe : Langues vivantes de la voie technologique (LV1-LV2) - enseignement technologique en langue vivante 1 - séries STD2A, STI2D, STL - cycle terminal

NOR : MENE1104143A arrêté du 8-2-2011 - J.O. du 25-2-2011 - MEN - DGESCO A3-1

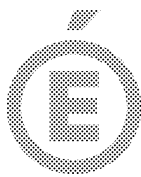
Pour rappel : *L'enseignement technologique en langue vivante 1 est pris en charge conjointement par deux enseignants, un enseignant d'une discipline technologique (un enseignant de physique-chimie pour la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire de la série STL ; un professeur des enseignements technologiques pour les séries STD2A, STI2D et la spécialité Biotechnologies de la série STL) et un enseignant de langues vivantes.*

Quelques éléments à titre d'information :

1) Organisation

Cet enseignement fait intervenir des démarches collaboratives et complémentaires entre les deux disciplines ainsi que des modalités pédagogiques variées (présence simultanée ou alternée des professeurs).

- Différentes organisations horaires sont possibles :
- 1h/semaine pendant 36 semaines, 2h/semaine pendant 18 semaines ;



2/2

- le regroupement d'heures peut être envisagé pour travailler sur un projet donné (ex : 1 x 4h par mois)

- Prévoir dans l'EDT une plage commune pour permettre la co-animation, ainsi qu'une plage pour la concertation.

- Différentes modalités collaboratives sont envisageables :

La prise en charge conjointe peut revêtir diverses formes : préparation conjointe en amont dans une logique de projet, co-animation effective, prise en charge dédoublée (synchrone ou asynchrone).

C'est la nature des contenus pédagogiques mis en œuvre dans le cadre de chaque projet qui déterminera l'organisation temporelle ainsi que les modalités de collaboration les mieux adaptées

La collaboration sera déterminée en outre par les compétences en Langue vivante du professeur de la discipline technologique, mais aussi par la capacité du professeur de Langue vivante à s'approprier, se familiariser avec les contenus de programmes de la discipline technologique. Cet aspect de connaissance mutuelle des domaines d'activité fait également partie de la collaboration.

2) Activités langagières / domaine d'application :

S'agissant d'enseignement technologique en langue vivante 1, il repose entièrement sur le programme de sciences ou de technologie de la série concernée.

Il s'agit donc de faire entrer la langue vivante dans l'atelier ou le laboratoire, de manière concrète/réaliste, dans un esprit d'ouverture et à des fins d'utilisation professionnelle.

L'articulation des activités orales et écrites, en réception ainsi qu'en production sera abordée dans ses multiples dimensions avec la plus grande attention des professeurs de LVE.

R: Des exemples d'activités sont donnés à titre indicatif au paragraphe 2.2 du texte officiel : Langues vivantes 1 et 2 du cycle terminal des séries STI2D, STL et STD2A.

3) Journées d'information de l'inspection STI-LVE : octobre 2011.

Elles permettront d'échanger sur ces thèmes, d'aborder la place de cet enseignement dans la certification au baccalauréat qui se précise actuellement et qui devrait être connue en début d'année scolaire prochaine, et la formation, des professeurs des disciplines technologiques (locale, TICE, Léonardo-Comenius) ainsi que leur possible certification (certification complémentaire en DNL)